

Règlement des engagements – 800m NL et 1500m NL

Conformément au règlement des compétitions de Ligue AuRA, le nombre de séries sur les épreuves de **800m nage libre** et **1500m nage libre** est limité à **2 ou 3 séries**, selon le niveau de la compétition.

1. Modalités de sélection

- Les nageurs seront retenus exclusivement sur la base de leur temps d'engagement.
- Les meilleurs temps enregistrés à la clôture des engagements détermineront la composition des séries.

2. Course complémentaire pour les nageurs non retenus

Afin de permettre aux **nageurs non retenus** sur les épreuves de demi-fond de pouvoir participer à une autre course lors de la compétition :

- Lors de vos engagements sur le 800m NL ou le 1500m NL, vous pouvez transmettre par mail à :
Kahina LOUNES : responsable-administrative@auvergnerhonealpes-natation.fr
 - une épreuve de remplacement,
 - ainsi que le temps d'engagement correspondant.

Cette épreuve de substitution sera utilisée uniquement si le nageur ne peut être retenu sur le 800m ou le 1500m NL à l'issue de la période d'engagement.

Guy LA ROCCA
Directeur Sportif Natation Course
Ligue AuRA de Natation